

Prestation de Serment des officiers de la Garde Nationale. L'an mil huit cent trente un, Le quinze mai, nous Maire de la Commune de Combiens, Canton de La Motte, arrondissement d'Angoulême, Département de La Charente, Soussigné,

Nous nous conformons aux dispositions de la Circulaire de M^r le Préfet de ce Dept^s insérée au recueil des actes de la Préfecture N^o 500. ayant pour objet de recevoir le serment des officiers de la garde nationale de Combiens, actuellement en fonctions, nous nous sommes réunis au chef lieu de la Commune sous cet objet.

« Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle & aux Loix du Royaume » chacun de Messieurs les officiers présents.

ayant appelé le Jure, il en a été immédiatement dressé procès-verbal sur le Registre destiné à cet effet, lequel a été signé tant par les dits officiers que par nous Maire.

à La mairie de Combiens, le jour mois & an susdits.

(Monsieur Jean)

Spécie

Boulland
 maire